

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le vendredi 21 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents :

Mesdames Laurence CLOT, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.

Messieurs Jean-Paul NEUFMARS, André OEIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD,.

Absents excusés :

Madame Houria GOMEZ.

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUFMARS.

Pouvoir a été donné par Monsieur Bruno VIALATTE à Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ.

Pouvoir a été donné par Monsieur Yves CHAVE à Monsieur Gilles REYNAUD

Pouvoir a été donné par Madame Laurence COSTA à Madame Nicole VESSIERES.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2008 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public pour les trois années à venir, à partir du 1er janvier 2009. Trois propositions sont présentées au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public pour les années 2009, 2010, 2011 et de retenir la Société SPIE SUD EST, à partir du 1er janvier 2009, pour un montant annuel de 6831.00 HT (27.00 HT x 257 foyers lumineux) .

FINANCEMENT CCAS - PORTAGE REPAS A DOMICILE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 19 novembre 2004, la commune avait décidé de prendre en charge le 16ème repas par personne livré à domicile par l'Entreprise SERVEA. La somme de 600 avait été budgétisée sur le budget du CCAS. Afin d'améliorer et de participer de façon plus équitable à la prise en charge du service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées, les personnes handicapées (ou temporairement handicapées) le Maire propose de modifier la prise en charge communale en appliquant une remise sur chaque repas calculée en fonction du revenu imposable de l'année 2007 afin d'aider au maximum les personnes ayant de faibles revenus. Le Maire présente au Conseil Municipal le barème de prise en charge pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la prise en charge communale en appliquant une remise sur chaque repas calculée en fonction du revenu imposable de l'année 2007, d'inscrire la somme maximum de 800 pour 2009 au budget CCAS, de faire procéder au règlement mensuel de la facture correspondante par l'Entreprise SERVEA.

CONVENTION AVEC MONTELMAR SESAME - SUBVENTION BORNE INTERNET

Le Conseil Communautaire de Montélimar Sésame a créé par délibération du 20 juillet 2005, un fonds d'aide de

5000 par an pour favoriser le développement des nouvelles technologies dans les communes de Montélimar Sésame.

Dans ce contexte, la Commune de La Coucourde a sollicité la Communauté des Communes pour participer au financement de la borne Internet installée à la Bibliothèque municipale. Comme convenu dans le règlement du fonds d'aide, il convient d'établir une convention entre la Commune et Montélimar Sésame. Le Conseil Communautaire de Montélimar Sésame a délibéré favorablement le 27 octobre 2008 pour participer à 50 % au financement de cette borne et ses équipements annexes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'attribution du fonds d'aide pour l'acquisition d'une borne Internet, d'approuver les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférant.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le budget communal et vu le tableau des effectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe (indice majoré 283 - Echelle 3) à temps complet avec effet au 1er janvier 2009. La création de ce poste est devenue nécessaire afin de remplacer aux Services techniques municipaux, l'Adjoint technique de 1ère classe qui ne fait plus partie des effectifs depuis le 11 novembre 2008. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2009 - chapitre 012 - article 6411 - section de fonctionnement.

DECISION MODIFICATIVE 2008-01

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépassement de crédit sur le Budget Ville 2007 a été constaté au Chapitre 66 - section de Fonctionnement - Charges financières- Article 66111 - Intérêts des Emprunts et dette, et qu'il y a lieu de régulariser le montant de 2500 du Chapitre 022 - Dépenses imprévues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter la somme de 2500 au Chapitre 66- Section de Fonctionnement - Charges financières - Article 66111 - Intérêts des emprunts et dette, par prélèvement du montant de cette somme du Chapitre 022 - Dépenses imprévues.

LEGS DE MADAME COMOY YVETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans un testament authentique, déposé chez Maître DESJACQUES MARROUX, Notaire à Sauzet, Madame COMOY Yvette, décédée le 28 octobre 2007 à Montélimar, a légué la somme de 500 à la Commune. Une délibération acceptant ce don est nécessaire à Maître DESJACQUES MARROUX afin d'établir la délivrance de ce legs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le don de 500 à la commune de Madame COMOY Yvette. Ce don sera versé sur le budget du CCAS.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en vue du projet d'aménagement de la place de la Mairie, une esquisse a été établie par Osrose Paysage de Sauzet, prenant en compte les contraintes topographiques des lieux. Les travaux seront réalisés à la suite d'un appel d'offres portant sur l'ensemble du projet suivant les dispositions du Code des Marchés Publics. Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 45 914.40 HT. Des subventions pourront être demandées auprès du Conseil Général. Les montants non subventionnés seront couverts par des fonds propres de la Commune ou si, nécessaire, par un emprunt qui sera inscrit au Budget Primitif 2009. Après avoir examiné le projet présenté par Osrose Paysage, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet et charge le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Général et auprès de tout organisme finançant ce type de projet.

INFORMATIONS

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1) Services extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour les travaux de taille et d'élagage des haies et arbres du domaine communal.
- Des devis ont été demandés pour les travaux de réparation de la route de Lachamp concernant les dégâts de la chaussée occasionnés par les dernières pluies.

2)CCAS :

- Le goûter des Anciens aura lieu le mercredi 10 décembre à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet. Une réunion de commission aura lieu pour préparer cet après-midi récréatif.

3)Bibliothèque :

- Le samedi 25 octobre a eu lieu l'inauguration de la borne Internet en présence de Madame REME-PIC, Vice-présidente du Conseil Général, Monsieur André Gilles, Conseiller général et Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Vice-président de Montélimar Sésame en charge des TIC.

- Le samedi 22 novembre, les bibliothécaires ont proposé au public une exposition sur le jardinage et un troc de plantes : graines, boutures et plants ont été échangés.

- Le 18 novembre le passage du bibliobus de la Médiathèque Drôme Centre a permis de renouveler trois cents titres.

- Le 4 décembre la Bibliothèque municipale recevra les bibliothécaires de la Médiathèque de Valence et des communes voisines pour une animation " Le Kikalukoi ", organisée par la Médiathèque Départementale.

4)Enseignement :

- Le 6 novembre a eu lieu le 1er Conseil d'école. Bilan de rentrée :

- Effectif de rentrée : 107 élèves.
- Les postes d' EVS et d'AVS sont reconduits jusqu'en juin 2009.
- Madame GOYZE, intervenante en Musique, remplace Monsieur SARKIZIAN.

- Les travaux et investissements demandés pour 2009 par l'équipe enseignante sont les suivants :

- Pose d'un double-vitrage sur les fenêtres côté cour de la classe sud de l'école de Fondchaud.
- Changement de l'ordinateur du poste de direction.
- Remplacement d'une dizaine d'anciens bureaux par des bureaux modulables.
- 3 tapis de sol pour le sport.
- Mise en réseau du 2ème poste informatique de l'école de Derbières.

- Les enfants des écoles ont procédé à l'opération "Nettoyons la nature" le 3 octobre. Ils bénéficieront tout au long de l'année de l'animation "L'heure du conte" et de séances de piscine (GS et CP) à partir du 26 janvier jusqu'au 12 juin 2009. L'équipe enseignante prévoit une activité "Neige" proposée par l'USEP, pour les élèves des classes de CE et CM.

- Un exercice incendie a eu lieu le mardi 18 novembre dans les trois bâtiments scolaires de l'école de La Coucourde, en présence d'un élu pour chaque école (Derbières, Fondchaud, école maternelle). Tout s'est bien déroulé.

5)Commission Sésame Sports :

- La Sésame VTT 2009 partira d' Ancône et passera à La Coucourde.

- La Sésame Découverte aura lieu le 5 avril 2009 à Châteauneuf du Rhône.

6) Urbanisme (depuis le 24 octobre dernier) :

Permis de construire : 1 déposé - 2 en cours d'instruction.

Permis de construire modificatif : 1 déposé en cours d'instruction - 1 accordé sur période précédente.

Certificat d'urbanisme : 1 de simple information et répondu.

7) Communication :

- Le 2nd bulletin municipal de 2008 sera distribué vers le 20 décembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Dégâts d'orage : pour les travaux de voirie, la Mairie a missionné la DDE pour la maîtrise d'oeuvre. Les travaux seront réalisés à la suite d'un appel d'offres (voirie et canalisations).

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le planning prévisionnel des réunions de travail est respecté.

- Zone intercommunale : le Comité de pilotage se réunit régulièrement afin de poursuivre l'étude sur la réalisation de cette zone. Prochaine réunion du Comité de pilotage en décembre..

- Le repas de fin d'année des élus et des employés communaux aura lieu le 13 décembre dans la salle d'animation rurale Pierre Bonnet.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 21 novembre 2008.

Le Maire

Jean-Luc ZANON